



La politique chinoise de l'enfant unique : dérives multiples pour les droits de l'enfant

Des millions d'enfants abandonnés ou tués mais aussi des enfants sans identité ni légitimité sociale : les dérives de la politique de l'enfant unique se conjuguent au pluriel. Durant 36 années, l'État chinois a imposé un strict contrôle des naissances dont les répercussions se ressentent encore aujourd'hui. Violations des droits de l'enfant pour les uns, nécessaire régulation démographique pour les autres, la politique de l'enfant unique interpelle chacun de nous, citoyens et décideurs. A l'heure où certains pays font face à une surpopulation grandissante, qui pourrait pousser à migrer vers l'Europe, la restriction des naissances reste plus que jamais un enjeu d'actualité. Par conséquent, ECPAT Belgique a souhaité examiner cette pratique à la lumière des droits de l'enfant et inviter chacun à se positionner par rapport à celle-ci. Une seconde analyse sur les discriminations de genre liées à la politique chinoise de l'enfant unique viendra compléter l'examen de ce sujet aussi vaste que controversé.

I. Le contrôle des naissances en Chine : fonctionnement et évolutions

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Chine a abandonné la politique de l'enfant unique initiée en 1979 par le gouvernement chinois. L'objectif de cette politique était de ralentir la natalité afin de favoriser la croissance économique. Pour Mao, si les familles ont moins d'enfants, elles travailleront plus et consommeront davantage. Dès 1953¹, le parti communiste chinois fait donc rimer modernité avec un programme de naissances planifiées qui, à partir de 1979, devient plus affirmé et plus coercitif, comme en attestent ces slogans.

"Posez un anneau de contraception après le premier enfant. Faites-vous ligaturer après le deuxième enfant. Sinon la loi sera appliquée" ; "Faites-le sortir en frappant et en l'avortant. Empêchez-le par tous les moyens de naître" ; "Mieux vaut dix tombes fraîches qu'un enfant de trop".² [Slogans du planning familial dans la ville de Linyi]

Ces slogans peu équivoques illustrent le caractère autoritaire d'une modernité imposée. Au fil des années, cette politique a connu, sinon un adoucissement, du moins quelques aménagements. En 1984, certains habitants des campagnes peuvent, par exemple, avoir un deuxième enfant si l'aîné-e est une fille ou un garçon handicapé. Dès 2002, il est possible de

¹ FEUERBERG, G., « Politique de l'enfant unique en Chine : le contrôle coercitif de la population continue », *Epoch Times*, 14 décembre 2015, <http://www.epochtimes.fr/politique-de-lenfant-unique-en-chine-le-controle-coercitif-de-la-population-continue-9612.html>, consulté le 3 avril 2016.

² PEDROLETTI, B., « En Chine, les violences de la politique de l'enfant unique continuent d'être taboues », *Le Monde*, novembre 2011, http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2011/11/03/les-violences-de-la-politique-de-l-enfant-unique-continuent-d-etre-taboues_1598731_3216.html, consulté le 24 mai 2016.

donner naissance à un second enfant légal en échange d'une somme versée à l'Etat. En 2013, un couple formé de deux enfants uniques est autorisé à avoir deux enfants légaux. Il faut attendre le 1^{er} janvier 2016 pour que tous les couples chinois aient la possibilité d'avoir deux enfants. Toutefois, la mainmise de l'Etat reste présente car les couples ne sont toujours pas libres de choisir la grandeur de leur famille.

Par conséquent, la politique de l'enfant unique a largement affecté le taux de fécondité, qui est passé de six enfants par femme dans les années 1950 à 2,75 en 1979³ et 1,6 de nos jours. Progressivement, le vieillissement des habitants et la baisse de la population en âge de travailler ont conduit le parti vers un assouplissement de cette politique, jusqu'à son arrêt total. Néanmoins, comme toute politique dont les conséquences à long terme n'ont pas été suffisamment anticipées, la réduction des naissances a laissé une profonde cicatrice dans la démographie chinoise dont les effets se font plus que jamais ressentir à l'heure actuelle.

II. Être ou ne pas naître

Pour atteindre les quotas définis par le planning familial, les familles ont subi de nombreuses formes de violence. En effet, les autorités ont dissuadé les naissances par des amendes ou des pénalités salariales pouvant aller jusqu'au licenciement et, dans certains cas, à la destruction du logement. Les autorités ont également imposé des stérilisations et des avortements forcés parfois très tardifs pour les familles qui ne payaient pas les amendes⁴.

On estime à 400 millions⁵ le nombre de naissances « empêchées » dont la grande majorité concerne des petites filles. En effet, la politique des naissances se conjugue essentiellement au féminin, du fait d'une préférence traditionnelle pour les garçons, développée dans la seconde analyse sur ce sujet⁶.

Selon la spécialiste de l'Extrême Orient, Christile Druhle⁷, la restriction des naissances devient peu à peu intériorisée par les familles qui mesurent les avantages à limiter le nombre d'enfants (allègement des charges domestiques et accès à un meilleur niveau de vie). La politique de l'enfant unique a donc redéfini les contours de la famille et modifié les choix des femmes notamment. En effet, à l'heure actuelle, elles sont de moins en moins nombreuses à avoir deux enfants. 20% d'entre elles n'en désirent d'ailleurs pas du tout⁸.

3 BEUZARD, M., « L'Inde et la Chine : problèmes démographiques et fécondité », *Médecine/sciences* 1999, http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/1206/1999_1_102.pdf?sequence=2, p. 102.

4 ATTANE, I., *Une Chine sans femmes ?*, 2005, Paris, p. 211-212.

5 Zoom de la rédaction, *La fin de la politique de l'enfant unique en Chine*, émission *France Inter* du 13 janvier 2016, <http://www.franceinter.fr/emission-le-zoom-de-la-redaction-la-fin-de-la-politique-de-lenfant-unique-en-chine>, écoutée le 29 avril 2016.

6 ECPAT BELGIQUE, *La politique de l'enfant unique sous le prisme des discriminations de genre*, mai 2016.

7 DRUHLE, C., « Le petit empereur dans la cité », *Perspectives chinoises*, n°68, 2001, http://www.persee.fr/doc/perch_1021-9013_2001_num_68_1_2689, consulté le 29 avril 2016.

8 DASGUPTA, S., « 60% Chinese working women against 2nd child, 20% prefer being childless », *The Times of India*, 10 mai 2016, <http://timesofindia.indiatimes.com/world/china/60-Chinese-working-women-against-2nd-child-20-prefer-being-childless/articleshow/52199067.cms>, consulté le 12 mai 2016.

La politique de l'enfant unique n'a pas uniquement un impact sur les enfants qui ne naîtront jamais car leurs mères ont été victimes de stérilisation et/ou d'avortements forcés parfois très tardifs. Elle affecte également ceux qui ne sont pas légaux et réduits à la clandestinité. Ainsi, outre le droit à la vie, de nombreux autres droits de l'enfant sont bafoués par ricochet, comme le droit à un nom et une nationalité, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit d'être protégé, etc.

III. Naitre et ne pas être

"Je n'ai aucun des droits d'un Chinois. Quoi que je fasse, je suis bloquée : rien ne prouve que j'existe".⁹ [Li Xue, jeune fille chinoise]

En dépit des interdictions des autorités, certaines familles ont eu des enfants « non autorisés » appelés les enfants « noirs ». Ces enfants n'ont aucune existence légale dans leur pays: ils sont privés de tout papier d'identité et ne peuvent accéder à l'école, aux soins médicaux, à l'emploi, au mariage, à la parentalité... C'est un cauchemar qui touche 13 millions¹⁰ de Chinois, soit 1% de la population.

S'il est possible pour certains enfants « noirs » d'être régularisés moyennant une amende équivalant à plusieurs milliers d'euros, cette option creuse encore davantage le fossé entre les familles pauvres et les familles aisées. Le professeur Béja¹¹ est pessimiste quant aux possibilités de régularisation de ces enfants malgré la fin de la politique de l'enfant unique. *« Tous ceux qui sont déjà nés se trouvent dans la situation précédente. Il n'y aura pas de grand mouvement de régularisation, ce n'est pas rétroactif »¹². [Jean-Philippe Béja, directeur de recherche, spécialiste de la Chine]*

Ainsi, le contrôle des naissances crée une hiérarchie entre les différents enfants d'une même fratrie, à partir de leur sexe et de leur ordre d'arrivée. D'une part l'enfant « légal » est mis sur un piédestal où il fait l'objet d'attentes excessives. D'autre part, les « illégaux », vivent une existence à l'ombre de la société sans possibilité d'intégration.

IV. Trafic/ traite des enfants

Le frein aux naissances et la non régularisation de nombreux enfants rendent ces derniers triplement vulnérables au trafic et à la traite.

⁹ « Chine : les enfants qui n'existent pas », *Le Point*, 1er janvier 2015, http://www.lepoint.fr/monde/chine-les-enfants-qui-n-existaient-pas-01-11-2015-1978533_24.php, consulté le 2 mai 2016.

¹⁰ AGUELID, « Démographie : fin officielle, en Chine, de la politique de l'enfant unique », *Le Temps*, 31 décembre 2015, <http://www.lelibrepenseur.org/demographie-fin-officielle-en-chine-de-la-politique-de-lenfant-unique/>, consulté le 29 avril 2016.

¹¹ BEJA, J.-P., « Fini l'enfant unique, et après ? », émission diffusée sur *TV5monde*, 30 octobre 2015, <http://information.tv5monde.com/info/chine-fini-l-enfant-unique-raisons-et-changements-63591>, consulté le 29 avril 2016.

¹² *Ibidem*

Tout d'abord, moins d'enfants sur le territoire signifie moins de main-d'œuvre disponible. Pour combler ce manque de bras, un véritable marché noir¹³ d'enfants illégaux s'est créé. Ces enfants, n'ayant aucune existence légale donc aucun droit, sont exploités sans vergogne dans les différentes sphères de l'activité économique.

Ensuite, il existe aussi un trafic d'enfants « noirs », souvent volés ou arrachés à leur famille, pour être vendus à des familles n'ayant pas d'héritier mâle. Les autorités chinoises ne sont pas aveugles à ces pratiques mais ferment pourtant souvent les yeux et les familles victimes ne disposent d'aucun soutien pour retrouver leurs enfants.

Enfin, les filles sont parfois vendues par leurs parents à des trafiquants dans l'espoir d'avoir une « seconde chance » de mettre au monde un garçon. Ces filles deviennent dès lors particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle et terminent bien souvent comme prostituées.

V. Une fausse bonne solution

La politique chinoise de l'enfant unique a donc des conséquences tragiques sur les droits de l'enfant. Outre les meurtres d'enfants "avortés" tardivement, elle crée également une discrimination entre les enfants dits légaux et les enfants « noirs », niant à ces derniers leurs droits les plus élémentaires comme le droit à l'identité, à la protection contre toute forme de violence, à la santé, à l'éducation, etc. De plus, elle alimente la traite des enfants, tant économique que sexuelle.

A l'heure où beaucoup de pays, comme l'Inde, font face à une natalité importante et où la surpopulation peut pousser de nombreux migrants sur les routes, y compris vers la Belgique, il convient de considérer la politique de l'enfant unique avec toute la précaution nécessaire. Elle n'est en rien un remède miracle et a des conséquences à long terme irréversibles. Plutôt qu'une limitation forcée des naissances avec son lot de traumatismes à la fois pour les parents et les enfants, les solutions sont à élaborer ensemble et à chercher dans les campagnes de sensibilisation pour une contraception respectueuse ainsi que dans le renforcement de l'éducation sexuelle.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Mathilde Moulia, stagiaire) en mai 2016. ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).

¹³ NIVELLE, P., « Chine, le pays des enfants volés », *Libération*, 7 mai 2009, http://www.liberation.fr/planete/2009/05/07/chine-le-pays-des-enfants-voles_556625, consulté le 9 mai 2016